

SAINT-MELANY

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 26 Septembre 2023

- Présents: Didier Piolat, Paul Arnaud, Barbara De Schepper , Lucy Renault, Lorraine Chénot , Vincent Guillo, Fanny Waldschmidt,.
- Conseillers ayant donné un pouvoir: Roger Lombardo à Paul Arnaud, Arlette Obry à Didier Piolat
- Conseillers excusés: Lois Coltel et Damien Petit.

Secrétaire de séance: Vincent Guillo.

1. Délibération pour Décision Modificative pour régularisations d'écritures comptables:

Délibération n°1; Sur le budget principal, abondement de l'article 204132 correspondant à la participation de la construction de la caserne des pompiers de Lablachère. L'appel de financement pour la commune de Saint Mélan y étant de 7269€, il manque 737 € par rapport au prévisionnel établi en 2018 (6532€). La somme de 737€ sera donc prélevée sur l'article d'investissement 2041482.

Vote : 9 voix pour.

2. Modification des status de la Communauté de Commune.

Vote : 9 voix pour.

3. Convention de droit d'usage du domaine privé de la commune par ADN, réseau de la fibre, concernant l'implantation du local technique ADN sur la parcelle AL374 de 235m2.

Après lecture de la convention écrite rédigée par ADN et conformément à la précédente délibération du conseil municipal du 2 Mars 2020, Accord pour cette convention.

Vote : 9 voix pour.

Questions diverses

Location des vélos électriques

Un bilan pour la première année de ce projet sera établi en fin d'année. Prévoir une réunion des locataires acquéreurs pour tirer les enseignements du démarrage de ce service et voir les possibles améliorations à apporter, fonctionnement, communication etc.

Gestion de la zone Natura 2000 Beaume-Drobie

Suite au projet de la Région AuRA de déléguer la compétence de gestion de certaines zones Natura 2000 au PNR Monts d'Ardèche, présentation de la demande de la Com-Com Beaume-Drobie pour candidater à poursuivre la gestion de cette espace de protection, et éventualité d'un financement des communes pour en assurer la pérennité si la Région retire son financement.